

Ministère du Patrimoine canadien

FICHE D'INFORMATION Faits saillants régionaux/multilatéraux



UNESCO

L'importance de la diversité culturelle a été reconnue dans le Rapport de 1995 de la Commission mondiale de la culture et du développement de l'UNESCO, intitulé Notre diversité créatrice. Le Plan d'action de Stockholm adopté par l'UNESCO en 1998 vise à faire de la politique culturelle « une des composantes clés du développement endogène et durable ». Plus récemment, en novembre 2001, les États membres ont entériné la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Le texte intégral de la Déclaration est disponible à <http://www.unesco.org/bpi/fre/unescopresse/2001/01-120f.shtml>.

Réseau international sur la politique culturelle (RIPC)

Les membres de ce réseau informel des ministres nationaux de la Culture se sont réunis tous les ans depuis sa création à Ottawa en 1998. Le leadership du Canada a contribué à faire de cette tribune internationale un important lieu de discussion pour échanger sur les questions de politique culturelle. Cette tribune a permis de donner un cadre à l'élaboration d'un instrument international sur la diversité culturelle. Depuis 1999, le Canada a présidé le groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation, qui est chargé de voir à l'élaboration de l'ébauche d'un instrument international. Cette ébauche sera examinée par les ministres en Afrique du Sud du 14 au 16 octobre. Pour de plus amples renseignements sur le RIPC, consultez son site Web à <http://www.incp-ripc.org>.

Sommet des Amériques

La déclaration du Sommet des Amériques signée par les chefs d'État à Québec (2001) stipule que la diversité culturelle doit « constituer un facteur de cohésion qui fortifie le tissu social et le développement de nos nations ». Le Plan d'action indique que les États acceptent d'améliorer la coopération dans l'hémisphère pour assurer le renforcement de la diversité culturelle. Le texte intégral de la déclaration et du plan d'action peut être consulté à <http://www.americascanada.org/evntsummiVanniversary/menu-f.asp>.

Organisation des États américains (OEA)

Depuis la Déclaration de Québec en 2001, le Canada a accueilli un séminaire d'experts de l'OÉA à Vancouver en mai 2002, qui a permis d'étoffer l'ordre du jour de la réunion ministérielle de l'OÉA sur la culture, tenue en août 2002 à

Carthagène (Colombie). À cette occasion, les ministres ont convenu d'instaurer un nouveau comité interaméricain sur la culture, qui doit servir de tribune pour poursuivre la discussion et la coopération sur les questions liées à la diversité culturelle et à la politique culturelle. Les textes intégraux de la déclaration et du plan d'action sont disponibles à <http://www.oas.org/udse/cult-acc3.html>.

La Francophonie

Réunis à Cotonou (Bénin) en juin 2001, les ministres de la Culture de La Francophonie ont signé une déclaration et un plan d'action sur la diversité culturelle. Les ministres ont appuyé « le principe d'un cadre réglementaire international à caractère universel favorable à la promotion de la diversité culturelle » et convenu qu'un tel instrument « consacrerait la légitimité des États et gouvernements à maintenir, établir et développer les politiques de soutien à la diversité culturelle ». Le texte intégral de la déclaration et du plan d'action peut être consulté à <http://www.francophonie.org/frm/publications/frm.html>.